



IMPORTATIONS SOUMISES A **DECLARATION PREALABLE A L'IMPORTATION (DPI)**

Sont soumises au contrôle et validation des Déclarations Préalables à l'Importation (DPI) toutes les importations dont la valeur FOB est supérieure ou égale à 1'000'000.-XAF (un million de Francs CFA), à l'exception des marchandises exemptées suivantes :

- Les objets d'art ;
- Les pierres et métaux précieux ;
- Les effets personnels et objets domestiques usagés ;
- Les armes et munitions autres que de chasse et/ou de sport ;
- Les animaux vivants ;
- Les films cinématographiques impressionnés et développés ;
- Les journaux et périodiques courants ;
- Les colis postaux de nature non-commerciale et échantillons commerciaux ;
- Les médicaments et produits pharmaceutiques ;
- Les biens importés par les missions diplomatiques et consulaires et les organismes dépendant du système de l'Organisation des Nations Unies, importées directement par elles et pour leurs propres besoins.

Nota Bene : les informations contenues dans ce document ne dispensent pas les exportateurs ou les importateurs de leur obligation de se conformer à la réglementation en matière d'importation en République centrafricaine. Ce document n'est pas destiné à affecter les obligations contractuelles des parties à une transaction et ne dégage pas le vendeur et l'acheteur de leurs obligations contractuelles.